



**HAL**  
open science

## “ REVUES EN LUTTE ” - Aux sources des caisses de grève interprofessionnelles

Gabriel Rosenman

► **To cite this version:**

Gabriel Rosenman. “ REVUES EN LUTTE ” - Aux sources des caisses de grève interprofessionnelles. Revue d'histoire du XIXe siècle, 2020, 60, pp.9-72. 10.4000/rh19.6828 . hal-04055646

**HAL Id: hal-04055646**

**<https://hal.science/hal-04055646>**

Submitted on 3 Apr 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« REVUES EN LUTTE »

Georges Ribeill, Mathilde Rossigneux-Méheust, François Jarrige, Michèle Riot-Sarcey, Mike Sanders, Gabriel Rosenman

Société de 1848 | « Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle »

2020/1 n° 60 | pages 9 à 72

ISSN 1265-1354

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-d-histoire-du-dix-neuvieme-siecle-2020-1-page-9.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Société de 1848.

© Société de 1848. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.



## Revue d'histoire du XIXe siècle

Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle

60 | 2020

Relire les expériences de guerre franco-allemandes (1870-1871)

---

### « Revues en lutte »

Georges Ribeill, Mathilde Rossigneux-Meheust, François Jarrige, Michèle Riot-Sarcey, Mike Sanders et Gabriel Rosenman

---



#### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rh19/6828>

ISSN : 1777-5329

#### Éditeur

La Société de 1848

#### Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2020

Pagination : 9-72

ISSN : 1265-1354

Distribution électronique Cairn



CHERCHER, REPÉRER, AVANCER.

#### Référence électronique

Georges Ribeill, Mathilde Rossigneux-Meheust, François Jarrige, Michèle Riot-Sarcey, Mike Sanders et Gabriel Rosenman, « « Revues en lutte » », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 60 | 2020, mis en ligne le 01 juin 2020, consulté le 05 août 2020. URL : <http://journals.openedition.org/rh19/6828>

---

Tous droits réservés

# *Revue en lutte*

---

la remise du matériel des soupes communistes à l'armée en août 1914 suscite d'ailleurs les protestations de ceux qui s'opposent à l'Union sacrée<sup>92</sup>. L'expression « soupe communiste » subsiste parfois durant la Grande Guerre pour décrire d'autres pratiques : le parti socialiste en organise par exemple pour venir en aide aux familles de ses militants partis au front<sup>93</sup>. Si les soupes communistes s'inventent avant 1914, la pratique continue de se répandre entre les deux guerres, mais leur signification se transforme peu à peu et les répertoires d'action se déplacent au fur et à mesure des mutations industrielles et de l'évolution des pratiques de consommation des milieux populaires. Il semble y avoir peu de soupes communistes dans les années 1930, peut-être sont-elles simplement moins médiatisées ? Par ailleurs, la disparition de cette pratique dans les années 1950 montre sans doute un certain mieux-être ouvrier, ou du moins un accès plus facile à de nouvelles ressources alimentaires à l'heure de la consommation de masse naissante.

François Jarrige, historien

## AUX SOURCES DES CAISSES DE GRÈVE INTERPROFESSIONNELLES

Le récent mouvement de grève contre la réforme des retraites a permis aux caisses de grève d'acquérir une ampleur inédite. En quelques semaines, plus de 350 cagnottes en ligne ont ainsi vu le jour, totalisant près de 80 000 donateurs et 5,7 millions d'euros de dons<sup>94</sup>. Pour la première fois dans le cadre d'une grève interprofessionnelle en France, le recours aux caisses de grève s'est imposé comme une évidence, pour les grévistes et leurs organisations comme pour leurs soutiens. Cet usage intensif de la solidarité financière a soulevé plusieurs questions stratégiques : donner de l'argent aux secteurs en grève reconductible est-il synonyme de faire grève « par procuration » ? Est-ce compatible avec une volonté d'extension de la grève ? Comment concilier le caractère interprofessionnel du mouvement avec le périmètre professionnel de la plupart des caisses (dans les gares, dépôts, écoles) ?

Malgré leur actualité brûlante, ces questions sont pourtant anciennes. L'origine des caisses de grève en France remonte en effet aux sociétés de secours mutuels des années 1820 et 1830, et elles ont d'emblée fait l'objet de discussions sur la délimitation de leur périmètre professionnel. Le projet

92. Cité par John Barzman, « Entre l'émeute, la manifestation et la concertation : la "crise de la vie chère" de l'été 1919 au Havre », *Le Mouvement social*, n° 170, janvier-mars 1995, p. 61-84.

93. Jean-Louis Robert, *Les Ouvriers, la patrie et la Révolution. Paris 1914-1919*, Besançon, Annales littéraires de l'Université de Besançon, 1995, p. 33-36, p. 294.

94. <https://caissesdegreve.github.io/>

d'une caisse de grève interprofessionnelle est explicitement formulé dès 1833 par le cordonnier Efrahem, militant ouvrier sous la Monarchie de Juillet : « il serait bien d'abord de former des associations par corps d'état ; d'établir une correspondance entre ces associations, au moyen de députations déléguées par chacune d'elles ; [...] enfin une caisse centrale d'épargnes et de secours, où seraient mis en réserve les fonds nécessaires pour soutenir les ouvriers qui feraient grève<sup>95</sup> ». Malgré sa remarquable précision organisationnelle, ce projet semble toutefois être rapidement tombé dans l'oubli et n'avoir pas trouvé de traduction pratique avant plusieurs décennies. À l'image de cet appel inaugural, c'est toute l'histoire des caisses de grève en France qui se caractérise par une trajectoire intermittente, alternant les heures de gloire et les longues périodes d'oubli au sein du répertoire d'action ouvrier et syndical.

Pour éclairer cette apparente discontinuité, on se propose de remonter aux sources des caisses de grève interprofessionnelles : il s'agira de mettre en perspective deux expériences fondatrices, pourtant éloignées de 150 ans, et d'interroger la surprenante « continuité souterraine<sup>96</sup> » qui les relie. D'une part, ce qui constitue sans doute la première expérience de caisse de grève interprofessionnelle en France : la « Caisse fédérative de prévoyance, dite des cinq centimes » fondée en 1865, étudiée au travers de sources imprimées inédites. D'autre part, la « caisse de solidarité financière<sup>97</sup> » lancée au printemps 2016 par le syndicat Info'Com CGT<sup>98</sup>, étudiée à partir d'entretiens avec ses animateurs et de diverses sources numériques.

### Les mutations de la solidarité ouvrière

Parmi les rares travaux de sciences sociales qui ont pris pour objet des expériences de caisses de grève, certains éclairent remarquablement leurs mutations successives. Il faut tout d'abord mentionner l'ouvrage séminal de Michelle Perrot : son analyse des « secours de grève » organisés entre 1871 et 1890 a mis en lumière l'origine majoritairement locale et ouvrière des dons, ainsi que la prévalence des liens de solidarité internes aux différentes corporations avant que ceux-ci ne soient supplantés par l'influence grandissante des jeunes syndicats<sup>99</sup>. Ces pistes sont largement confirmées par le livre récent de Nicolas Delalande, portant sur la solidarité financière organisée par l'Association Internationale des Travailleurs pour soutenir les grèves<sup>100</sup>. Il démontre l'existence d'un cycle de réciprocité reliant les chambres syndicales grâce à la pratique du prêt. Mais ce cycle est rompu par la massification

95. Cité dans Jacques Rancière, Alain Faure, *La Parole ouvrière*, Paris, La Fabrique, 2011 [1976], p. 124.

96. Michèle Riot-Sarcey, *Le procès de la liberté. Une histoire souterraine du XIX<sup>e</sup> siècle en France*, Paris, La Découverte, 2016, p. 332.

97. <https://www.lepotcommun.fr/pot/solidarite-financiere>

98. Syndicat CGT des salariés de l'information et de la communication.

99. Michelle Perrot, *Les Ouvriers en grève. Tome 2 : France 1871-1890*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2001.

100. Nicolas Delalande, *La Lutte et l'entraide. L'âge des solidarités ouvrières*, Paris, Seuil, 2019.

des grèves à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, suscitant des besoins de financement qui dépassent les ressources du mouvement syndical et engendrent un basculement vers le registre du don. Selon Stéphane Sirot, la provenance de ces dons se diversifie et s'élargit par « cercles concentriques » jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, parallèlement au processus l'intégration des ouvriers dans la société<sup>101</sup>. Enfin, l'ouvrage de Jacques Capdevielle est l'un des seuls à aborder un exemple de caisse de grève après la Seconde Guerre mondiale : cette rareté témoigne d'une certaine éclipse avant leur retour partiel durant les années 1970. Il analyse l'origine professionnelle et géographique des dons en solidarité avec la grève du Joint Français en 1972, mettant en évidence la forte solidarité locale et la centralité des syndicats dans la collecte des fonds<sup>102</sup>.

Ces travaux dessinent trois grands moments dans l'histoire des caisses de grève en France. Le second XIX<sup>e</sup> siècle, tout d'abord, caractérisé par des solidarités corporatives et un cycle de réciprocité. Le premier XX<sup>e</sup> siècle, ensuite, théâtre d'un basculement vers le don unilatéral grâce à l'élargissement du périmètre de la solidarité : c'est l'âge d'or des souscriptions dans la presse ouvrière et socialiste. Et enfin la période ouverte par l'Après-Guerre, pendant laquelle les caisses de grève ne refont surface qu'occasionnellement et sous le contrôle des organisations syndicales : elles disparaissent presque du répertoire d'action de la CGT et connaissent un processus d'institutionnalisation à la CFDT, menant à la création de la Caisse Nationale d'Action Syndicale en 1973. Si aucun ouvrage de référence n'aborde la suite de cette histoire, c'est sans doute parce que les caisses de grève ont connu leur plus longue éclipse entre la fin des années 1970 et celle des années 2000. La crise économique et l'offensive idéologique néo-libérale d'une part, la forte baisse de l'activité gréviste<sup>103</sup> et le « recentrage » de la CFDT de l'autre, en ont fait un phénomène rare et presque invisible. Ce n'est qu'à la fin des années 2000 qu'elles émergent de nouveau, accompagnant l'allongement dans la durée de certaines grèves dures. C'est surtout le cas là où la pratique gréviste est la plus intensive (la SNCF, La Poste, l'hôtellerie...), conséquence de la posture d'inflexibilité assumée par les directions d'entreprises et de la généralisation du remplacement systématique des grévistes. La caisse d'Info'Com CGT s'inscrit dans ce contexte et en constitue même l'expérience majeure.

### La découverte d'une continuité souterraine

Les deux caisses étudiées se situent donc aux extrémités temporelles de cette périodisation. Ce parti-pris méthodologique découle de l'extrême rareté des caisses de grève interprofessionnelles dans l'histoire sociale française : il

101. Stéphane Sirot, *Le Syndicalisme, la politique et la grève*, Nancy, Éditions Arbre bleu, 2011, p. 180.

102. Jacques Capdevielle, *La Grève du Joint français*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1975.

103. On passe ainsi de 4054 Journées Individuelles Non Travaillées pour 1 000 salariés en 1976, à 69 en 2015. Source : DARES, Ministère du Travail.

semble s'agir des seuls exemples connus, en dehors des rares caisses syndicales (comme la CNAS-CFDT) dont la fonction de « service aux adhérents<sup>104</sup> » repose sur une logique institutionnelle très différente. Cette comparaison s'explique aussi par le fait que chacune d'entre elles s'inscrit dans un moment de transition décisif, et presque symétrique, pour le mouvement ouvrier. Fondée en 1865, la « Caisse des cinq centimes » des typographes parisiens est inséparable d'une intense période d'innovation politique – de la fondation de l'AIT à l'irruption de la Commune de Paris – dans le cadre d'une montée en puissance des grèves et d'un basculement vers la forme syndicale. Celle d'Info'Com CGT, datant de 2016, correspond plutôt à un certain regain du syndicalisme radical et des luttes sociales – mouvements contre la Loi Travail et contre la réforme des retraites – dans une période pourtant dominée par le recul du mouvement ouvrier, l'offensive idéologique contre ses moyens de lutte traditionnels et la bureaucratisation aiguë du syndicalisme. Ces deux expériences s'inscrivent donc dans un contexte combinant une accumulation d'expériences militantes et un encadrement syndical relativement faible, terrain potentiellement favorable pour l'innovation militante.

Mais cette mise en miroir est surtout motivée par la découverte, au cours de l'enquête, de ce qu'on pourrait appeler une hérédité organisationnelle : un lien inattendu de filiation militante entre ces deux expériences. On a en effet une surprenante impression de raccourci temporel en découvrant que le syndicat Info'Com CGT n'est autre que le nouveau nom de la vénérable Chambre Syndicale Typographique Parisienne (CSTP), acteur central de la « Caisse des cinq centimes ». Cette homologie de structure soulève plusieurs questions. Pourrait-elle être fortuite ? La découverte des archives de la « Caisse des cinq centimes » dans un carton à peine identifiable, au fond de la cave obscure du local d'Info'Com CGT, semble écarter cette hypothèse et témoigner par elle-même d'un lien de continuité souterraine entre ces deux expériences. Ces conditions de conservation et de relégation interrogent la continuité organisationnelle qui relie les deux expériences : s'agit-il d'une tradition militante transmise pendant 150 ans, ou au contraire d'une expérience oubliée dans la mémoire collective de la CSTP ? Malgré son changement de nom en 2006, Info'Com CGT revendique avec force son inscription dans une tradition militante ancestrale : des portraits de Jean Allemane<sup>105</sup> et des antiques cylindres de presse parsèment son local, et le syndicat s'est récemment défini comme « l'héritier du syndicat des typographes né en 1839<sup>106</sup> ». Même la forte volonté de renouvellement affichée par ses dirigeants semble plonger ses racines dans la tradition : « Quand tu regardes tout ce qu'on fait, on ne fait que revenir à nos origines, mais en les mettant au goût du

104. [https://www.cfdt.fr/portail/nous-connaître/nos-services-aux-adhérents-srv1\\_320811](https://www.cfdt.fr/portail/nous-connaître/nos-services-aux-adhérents-srv1_320811)

105. Dirigeant historique de la CSTP et du mouvement socialiste français.

106. Voir le communiqué de presse d'Info'Com CGT du 16 mai 2019 : « *Le doyen des syndicats empêché d'intervenir* ».



jour<sup>107</sup> ». Pourtant, si Romain Altmann, secrétaire d'Info'Com CGT, m'a appris l'origine typographique de son syndicat lors d'un entretien, c'est moi, en revanche, qui lui ai fait découvrir les pratiques de solidarité financière des typographes du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>108</sup>. Le lancement d'une cagnotte en ligne en 2016 ne semble donc pas correspondre à une réactualisation consciente de cet épisode de la tradition syndicale typographique. Enfin, ne faut-il pas également rechercher les racines de cette continuité souterraine dans certaines dispositions professionnelles propres aux typographes, et qui les porteraient vers la solidarité interprofessionnelle? La maîtrise de l'écrit et des moyens de communication leur a en effet permis de jouer un rôle décisif durant toute l'histoire du mouvement ouvrier.

Toutes ces pistes justifient la mise en miroir des deux expériences, malgré leur éloignement temporel. Cette démarche permet en effet d'interroger l'apparente discontinuité qui semble caractériser la pratique militante des caisses de grève interprofessionnelles. Pour ce faire, nous comparerons, de part et d'autre des 150 ans qui les séparent, les modalités de leur décloisonnement professionnel, la centralité qu'elles accordent à la transparence financière, ainsi que les racines professionnelles et individuelles de l'innovation militante qu'elles incarnent. En partant de la pratique actuelle des caisses de grève interprofessionnelles pour en rechercher les origines dans le passé oublié de la « Caisse des cinq centimes », notre démarche s'inspire de la belle invitation formulée par Michèle Riot-Sarcey : « Des mots, toujours les mêmes, que l'actualité ravive sous d'autres couleurs, se font entendre à nouveau, mais autrement. [...] Il nous faut remonter le temps et revenir à l'origine pour retrouver l'actualité d'une pratique, d'une expérience, afin d'en découvrir la pertinence »<sup>109</sup>. Rapprocher ces deux caisses témoigne en effet de la volonté d'exhumer une expérience enfouie, de partir en quête d'un possible non advenu pour éclairer le présent : c'est faire l'hypothèse que la caisse d'Info'Com CGT pourrait correspondre à la résurgence d'une pratique interrompue pendant les 150 ans d'histoire - et d'institutionnalisation - du mouvement syndical.

### LA CAISSE D'INFO'COM CGT : UNE RÉINVENTION DES CAISSES DE GRÈVE

Comme l'explique sa Charte<sup>110</sup>, la caisse d'Info'Com CGT se conçoit comme « un outil permettant à davantage de travailleurs de cesser le travail plus longtemps » : il s'agit de « soutenir des grèves locales et [de] préparer le prochain

107. Entretien avec Romain Altmann, secrétaire général d'Info'Com CGT, le 22 janvier 2019.

108. « *Je ne le savais même pas. C'est intéressant! [...] Sans le savoir, on a renoué avec des traditions ancestrales* », entretien du 22 janvier 2019.

109. Michèle Riot-Sarcey, *op. cit.*, p. 302.

110. [https://www.infocomcgt.fr/wp-content/uploads/2018/07/Caisse-de-solidarite\\_Charte-dutilisation-et-formulaire.pdf](https://www.infocomcgt.fr/wp-content/uploads/2018/07/Caisse-de-solidarite_Charte-dutilisation-et-formulaire.pdf)

mouvement social». Depuis son lancement, cette caisse a aidé financièrement la plupart des grèves longues organisées sur le territoire. Et pendant l'hiver 2019, avec trois millions d'euros donnés par 39 000 donateurs, et reversés à 119 grèves locales et 39 000 grévistes, elle est devenue l'une des principales expériences de caisse de grève dans l'histoire sociale française.

### **Solidarité et transparence financières à l'heure du numérique**

Le succès de cette initiative doit beaucoup à sa forme numérique : il s'agit en effet d'une véritable réinvention de la caisse de grève à l'ère d'Internet. En combinant la facilité d'utilisation (quelques clics suffisent pour faire un don) et la promotion massive de leur démarche sur les réseaux sociaux, les initiateurs de cette caisse ont réussi à toucher un public plus large que les traditionnelles collectes au piquet de grève. Leur usage détourné du site *LePot-Commun.fr* (originellement dédié à des collectes amicales et non militantes) a depuis été massivement imité : dès le printemps 2018, avec l'ouverture d'une « cagnotte pour les cheminots en grève » sur le site concurrent *Leetchi.fr* (totalisant plus d'un million d'euros), et surtout lors de la grève de l'hiver 2019, avec l'ouverture de centaines de cagnottes en ligne sur les sites les plus divers. Désormais, l'ouverture d'une caisse de grève en ligne fait partie du répertoire d'action des grévistes de tous secteurs. La caisse d'Info'Com CGT a aussi redéfini la fonction d'une caisse de grève : alors qu'elle sert traditionnellement d'intermédiaire entre les donateurs et les grévistes, en reversant directement à ces derniers l'argent collecté, celle d'Info'Com CGT intervient en amont, en reversant l'argent collecté à des caisses locales plutôt qu'à des grévistes.

Cette nouvelle fonction participe du puissant impératif de transparence qui pèse sur les gestionnaires de la caisse. Ils ont en effet été amenés, dès sa création, à formaliser des règles de fonctionnement et à faire signer une Charte à tous les représentants des grévistes souhaitant en bénéficier : celle-ci précise notamment qu'« Info'Com-CGT s'engage à publier, auprès des donateur.trices et sur son site Internet, les noms des structures récipiendaires des fonds, les montants versés pour chaque entité ainsi que les critères retenus en assemblée générale entre l'organisation ou ses représentants et les grévistes concernés ». Transformant ensuite cet impératif de transparence financière en instrument de communication, les gestionnaires de la caisse ont régulièrement mis à jour, sur leur site internet, les informations concernant les dons récoltés et les sommes reversées aux grévistes. Ils ont également édité une brochure de bilan à destination des donateurs, et même créé un site internet dédié<sup>111</sup>. Cette centralité accordée à la transparence financière s'explique notamment par les circonstances particulières qui ont entouré le lancement de la caisse, au printemps 2016. Quelques mois auparavant éclatait en effet

111. <https://www.caisse-solidarite.fr/>

« l'affaire Lepaon » : la destitution du secrétaire général de la CGT pour des faits assimilables à de la corruption. Comme l'explique Romain Altmann, dans ce contexte « il était hors de question qu'il y ait la moindre suspicion sur l'utilisation de l'argent, ou sa répartition. [...] On a mis un point d'honneur à ce que la gestion de cette caisse de grève soit exemplaire de A à Z<sup>112</sup> ».

### Un décloisonnement profondément politique

Le succès inédit de cette expérience s'explique également par son caractère d'ouverture. Alors que la quasi-totalité des caisses de grève obéit à un périmètre strictement délimité (caisses réservées aux adhérents, comme à la CFDT, ou correspondant à une équipe de travail, une entreprise ou un secteur professionnel), Info'Com CGT a d'emblée voulu donner à sa caisse un champ d'intervention à la fois interprofessionnel et intersyndical. À rebours d'un cloisonnement professionnel habituel dans le mouvement ouvrier, cette caisse a effectué des versements à des grévistes de nombreux secteurs (SNCF, RATP, Hôtellerie, La Poste, Opéra, Géodis...), ainsi qu'à des regroupements interprofessionnels locaux. Malgré les pressions de l'appareil confédéral de la CGT, les initiateurs de cette caisse ont aussi voulu dépasser les frontières syndicales : comme le précise sa Charte, elle est « cogérée avec d'autres structures syndicales »<sup>113</sup> et « n'est pas réservée aux adhérents de la CGT ou d'une autre organisation ». Ce décloisonnement représente même l'enjeu central pour les responsables de la caisse, car il leur permet d'affirmer une orientation politique : « au-delà de ta solidarité financière, ce que tu apportes c'est un message qui vise à construire des grèves reconductibles dans tous les secteurs<sup>114</sup> ». L'animation de cette caisse semble procurer à Info'Com CGT un capital symbolique valorisable dans les luttes d'orientation internes au champ syndical : ce syndicat joue en effet un rôle-clé dans l'animation du « Front Social<sup>115</sup> » et fait partie des signataires de la motion oppositionnelle lors du dernier congrès confédéral de la CGT<sup>116</sup>. Ces activités sont reliées par un fil conducteur : la critique des bureaucraties syndicales, que Romain Altmann exprime clairement en condamnant le « centralisme dans la CGT » ou en accusant l'appareil d'être « grippé<sup>117</sup> ».

### Les racines d'une innovation

Pour comprendre l'émergence et les particularités de la caisse d'Info'Com CGT, il faut également interroger des dimensions plus structurelles, comme les dispositions de ses dirigeants ou les dynamiques propres à ce sec-

112. Entretien du 22 janvier 2019.

113. Il s'agit de la CGT Goodyear et de SUD Poste 92.

114. Entretien du 22 janvier 2019.

115. Regroupement de syndicats locaux et collectifs divers dénonçant l'inaction des confédérations syndicales.

116. <https://www.notrecgt.fr/>

117. Entretien du 22 janvier 2019.

teur. Initiateur de la caisse, Romain Altmann est né en 1977 d'un père patron d'imprimerie et d'une mère militante au PCF et à la CGT. Embauché à l'Imprimerie Nationale après un Bac professionnel « Métiers de l'imprimerie », il s'engage très jeune au PCF puis à la CGT, où il s'occupe des activités Jeunes et devient rapidement permanent. Il quitte la confédération suite à des désaccords politiques, rejoint le journal *Le Monde* comme ouvrier du Livre et y monte une section du nouveau syndicat Info'Com CGT. En 2010, il en devient secrétaire, puis permanent. Son rôle central dans le lancement de la caisse semble faire appel aux dispositions entrepreneuriales héritées de son père et à celles, militantes, héritées de sa mère, le prédisposant à devenir un « entrepreneur de mobilisation<sup>118</sup> ».

Info'Com CGT et ses dirigeants se caractérisent également par certains particularismes professionnels. Il s'agit en effet du syndicat des métiers de l'information et de la communication : les qualifications professionnelles de ses membres en font donc une structure armée pour réussir des coups d'éclat médiatiques. Ce savoir-faire a été largement mis à contribution pour promouvoir la caisse : visuels pour les réseaux sociaux, remises de chèque géants, forte présence dans les médias... Enfin, l'histoire récente de ce syndicat s'insère dans un important moment de transition pour son secteur professionnel. Anciennement centré sur les ouvriers de la presse, Info'Com CGT a muté en même temps que l'environnement professionnel de ses membres. Le statut des ouvriers du Livre a évolué avec la transition vers le numérique, qui leur a permis d'obtenir le statut de journalistes. D'autre part, malgré des épisodes hautement conflictuels (le conflit du *Parisien Libéré* en 1975 avait duré 28 mois), le secteur de la presse se caractérise surtout par une forte pratique de cogestion et par une participation relativement faible aux mouvements de grève interprofessionnels. Pour Romain Altmann, c'est cette difficulté à mettre son propre secteur en grève reconductible qui explique le lancement de la caisse en 2016 : « Dans les médias et dans la com', [...] il n'y a pas cette culture de la grève reconductible. C'est pas du tout comme les cheminots. [...] Et donc, à un moment donné, je lance l'idée : "mais pourquoi on ferait pas une caisse de grève numérique?"<sup>119</sup> ». Malgré un décloisonnement inédit et une orientation encourageant la multiplication des grèves reconductibles, le lancement de cette caisse ne semble donc pas échapper au spectre de la « grève par procuration<sup>120</sup> » : son initiative vient d'un secteur peu porté à la grève reconductible, au profit de secteurs qui en sont plus coutumiers.

118. Doug McAdam, John D. McCarthy et Mayer Zald, *Comparative Perspectives on social Movements. Political Opportunities, Mobilizing Structures and Cultural Framing*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

119. Entretien du 22 janvier 2019.

120. Michel Vakaloulis (dir.), *Travail salarié et conflit social*, Paris, PUF, 1999.

## L'EXPÉRIENCE ORIGINELLE : LA « CAISSE DES 5 CENTIMES »

La « Caisse Fédérative de Prévoyance, dite des 5 centimes » constitue la plus ancienne expérience de caisse de grève interprofessionnelle en France. Étonnamment, elle ne semble pas avoir fait jusqu'à présent l'objet d'une étude spécifique. Pour y remédier, nous nous appuyerons sur des archives inédites, contenant notamment les procès-verbaux des 39 réunions tenues entre le 10 juillet 1867 et le 5 mai 1870 par l'une des composantes de la caisse, la Commission Typographique<sup>121</sup>.

### Une caisse inter-corporative dédiée à la grève

La fondation de cette caisse a lieu en 1865, année riche en grèves. Elle vise à adapter les stratégies d'action face à l'accumulation de défaites, une manière de s'assurer que les grèves suivantes disposeraient des ressources nécessaires. C'est le raisonnement qu'exposent les dirigeants de la Caisse dans un appel imprimé : « Depuis la nouvelle loi sur les coalitions, les ouvriers de toutes professions [...] ont tenté quantité de grèves plus ou moins heureuses. L'expérience a bientôt démontré aux travailleurs que la coalition était impuissante tant qu'elle n'était pas soutenue par une forte organisation et de suffisantes ressources pécuniaires. [...] Il faut donc, pour obtenir gain de cause, que les ouvriers coalisés trouvent des ressources pour se soutenir<sup>122</sup> ».

Cette caisse repose sur des adhésions individuelles (entre 7 000 et 8 000 en 1868, selon ses responsables<sup>123</sup>) et « ne demande à chacun de ses adhérents que ce qu'un ouvrier peut toujours verser : UN SOU par semaine<sup>124</sup> », c'est pourquoi on l'appelle également la « caisse du sou ». Les adhérents sont regroupés en plusieurs « commissions corporatives » par profession, chacune déléguant un membre pour siéger dans une « commission fédérale ». Elle représente donc une démarche de décloisonnement fondatrice, en regroupant, pour la première fois, différentes corporations dans une même structure dédiée à la solidarité financière. Comme l'explique encore l'appel, « des caisses de solidarité se sont déjà établies dans toutes les corporations prévoyantes. Mais cela ne suffit pas. Une corporation ne peut pas lutter seule avec certitude de succès, l'expérience nous le prouve. Il faut, sous peine de se voir écrasés et affamés, que les travailleurs opposent à la coalition des capitalistes une plus puissante coalition, celle des corporations ouvrières<sup>125</sup> ». Les corporations participant à la Caisse sont constituées des « ouvriers de métier » chers

121. Le fonds d'archives de la CSTP (II/7/S/49) est situé au local d'Info'Com CGT, 4 rue Guyton de Morveau, Paris.

122. Archives de la CSTP, II/7/S/49, Appel aux ouvriers du 1<sup>er</sup> octobre 1869.

123. *Ibid.*, procès-verbal de la Commission typographique, Assemblée générale du 24 juin 1868.

124. *Ibid.*, Appel aux ouvriers du 1<sup>er</sup> octobre 1869.

125. *Ibid.*

à Bernard Moss<sup>126</sup> : « Bijoutiers, Boucheurs à l'émeri, Bronziers, Chapeliers, Cordiers, Corroyeurs, Imprimeurs sur étoffe, Lithographes (imprimeurs), Nacriers, Passementiers, Relieurs, Tailleurs, Tisseurs et Typographes<sup>127</sup> ». Mais l'influence de la Caisse dépasse encore ce périmètre : en 1868, elle avait déjà aidé 27 corporations en grève (y compris à Genève ou Bruxelles), pour un total de 47 000 francs<sup>128</sup>.

Cette caisse se caractérise également par un second décloisonnement : l'ouverture aux non-adhérents. L'article premier de son règlement stipule en effet que, « bien que cette caisse ne soit instituée qu'en faveur de ceux qui y participeront, il pourra être fait des prêts aux corporations en grève non encore participantes<sup>129</sup> ». L'extériorité de ces corporations est toutefois conçue comme temporaire : elles sont censées rejoindre la Caisse après en avoir bénéficié. C'est d'ailleurs ainsi que les responsables expliquent le ralliement de nouvelles corporations : « beaucoup d'entre elles sont nouvellement organisées et ne font partie de notre caisse que depuis qu'elles ont été aidées par elle<sup>130</sup> ». Dans un contexte marqué par l'effervescence politique et les mobilisations ouvrières, ce double décloisonnement s'explique par l'ambition stratégique des dirigeants de la Caisse : « voir tous les ouvriers faire partie de la Caisse<sup>131</sup> ». C'est pourquoi l'appel est adressé « aux travailleurs de toutes professions » et leur indique la marche à suivre : former partout des « sociétés corporatives » et les faire adhérer à la Caisse pour « qu'elles prélèvent sur leurs cotisations la part du feu, la part destinée à soutenir la lutte, et qu'elles constituent le fonds de solidarité générale qui doit assurer au travailleur le moyen de se défendre en attendant l'époque de son affranchissement complet<sup>132</sup> ».

### « La part du feu » : du prêt inter-corporatif à l'« affranchissement complet » des travailleurs

Chaque corporation est donc appelée à consacrer une part de ses ressources à la solidarité avec les grèves : ces fonds doivent ensuite être mutualisés pour permettre un cycle de réciprocité, selon une perspective influencée par les théories de Proudhon. Comme Varlin tente d'en convaincre les lecteurs de *La Marseillaise*<sup>133</sup>, le prêt sans intérêt « établit entre diverses corporations la réciprocité de services qui garantit aux sociétés prêteuses qu'elles pourront

126. Bernard Moss, *Aux origines du mouvement ouvrier français, Le socialisme des ouvriers de métier 1830-1914*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 1985.

127. Archives de la CSTP, II/7/S/49, PV de la Commission typographique, Assemblée générale du 24 juin 1868.

128. *Ibid.*

129. *Ibid.*, Règlement de la « Caisse Fédérative de Prévoyance, dite des cinq centimes ».

130. *Ibid.*, procès-verbal de la Commission typographique, Assemblée générale du 24 juin 1868.

131. *Ibid.*, Assemblée générale du 22 octobre 1869.

132. *Ibid.*, Appel aux ouvriers du 1<sup>er</sup> octobre 1869.

133. Hebdomadaire républicain fondé par Henri Rochefort en 1869.

emprunter à leur tour quand elles se trouveront dans le besoin<sup>134</sup> ». Plusieurs procès-verbaux de la Commission Typographique illustrent de manière indiscutable ce « cycle ininterrompu, et en perpétuel redéploiement, de circulation des dettes et des créances »<sup>135</sup>. Parlant des nouvelles corporations, un délégué typographe explique ainsi que « les sommes qu'elles destinaient à être rendues en paiement de leurs obligations particulières, ont été prêtées, rendues, puis reprêtées à d'autres. Ainsi, un sou prêté par nous aux Bronziers a pu servir aux Chevriers, aux Boucheurs à l'émeri, aux Imprimeurs sur étoffe, etc. Ce sou, en certaines circonstances, a quintuplé<sup>136</sup> ». Cette dernière formule éclaire la vertu presque mystique dont le jeune mouvement ouvrier pare le projet d'association : la solidarité ouvrière peut démultiplier l'argent. Mais il faut pour cela de la transparence, et l'article 5 du règlement impose donc à chaque corporation de dresser « au moins tous les trois mois, un état de caisse de sa situation financière<sup>137</sup> ». Cet état de caisse sert notamment à resserrer les liens à l'intérieur de la corporation : « il est dressé une liste des maisons dont les receveurs n'ont pas effectué leur versement à la dernière recette, afin de leur faire parvenir un exemplaire de l'état de caisse<sup>138</sup> ». D'abord limitée à l'état de caisse des typographes, cette démarche est ensuite élargie à l'état de caisse général, témoignant de l'importance accordée à la dimension inter-corporative<sup>139</sup>. L'état de caisse est donc utilisé comme matériel de propagande, en complément du règlement : il s'agit de donner confiance aux ouvriers dans la rigueur et l'ampleur de la Caisse, pour les convaincre d'y adhérer.

Pour comprendre l'expérience de la « Caisse des cinq centimes », il faut également la resituer dans le projet politique de ses dirigeants. La première dimension de ce projet correspond à une évolution majeure du mouvement ouvrier survenue à la même époque : la transition des sociétés de secours mutuels vers les premières organisations syndicales, dans le contexte de multiplication des grèves permis par leur dépénalisation. C'est le chemin suivi par les typographes, parallèlement à leur participation à la Caisse : le 8 août 1867, la « Société de secours mutuels typographique parisienne » se transforme en « Chambre syndicale des ouvriers compositeurs typographes<sup>140</sup> ». À Paris, la même transition touche par exemple les peintres et les menuisiers dès 1866, les tailleurs l'année suivante, les ouvriers du bâtiment en 1868<sup>141</sup>. Les dirigeants de la Caisse veulent ensuite regrouper ces chambres syndicales : en 1869, Varlin constitue ainsi une « Fédération des sociétés ouvrières », qui compte 20 chambres syndicales de divers métiers, et une cinquantaine dès

134. Michèle Audin, *Eugène Varlin, Ouvrier relieur 1839-1871*, Paris, Libertalia, 2019, p. 283.

135. Nicolas Delalande, *op. cit.*, p. 72.

136. Archives de la CSTP, II/7/S/49, procès-verbal de la Commission typographique, Assemblée générale du 24 juin 1868.

137. *Ibid.*

138. *Ibid.*, séance du 6 novembre 1867.

139. *Ibid.*, séance 8 janvier 1868.

140. *Ibid.*, Assemblée de la Société de secours mutuels typographique parisienne, 8 août 1867.

141. Michel Dreyfus, *Liberté, Égalité, Mutualité*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2001.

l'année suivante. Enfin, Varlin veut surtout gagner les chambres syndicales à l'Internationale. Mais si la « Société des ouvriers relieurs parisiens » y adhère dès 1866 et les lithographes en 1869, les typographes et de nombreuses autres corporations s'y refusent. Ces trois dimensions se traduisent donc dans des organisations différentes, mais leur imbrication s'incarne à la fois dans un détail significatif (la Caisse, la Fédération et la section française de l'AIT partagent le même siège, Place de la Corderie<sup>142</sup>), et dans la personne d'Eugène Varlin.

### Les acteurs centraux : Varlin et les typographes

Si un personnage incarne l'expérience de la « Caisse des cinq centimes », c'est en effet Eugène Varlin, et un bref aperçu de son parcours de vie<sup>143</sup> peut éclairer certaines des dispositions qui l'ont préparé à ce rôle. Né en 1839 dans une famille paysanne, il a pu aller à l'école avant de commencer à 13 ans son apprentissage de relieur. Une fois formé et embauché, il participe à la refondation de la « Société de secours mutuels des ouvriers relieurs ». À 22 ans, il commence à suivre les cours pour adulte de l'Association philotechnique, et y obtient des distinctions dans deux disciplines qui seront bientôt au centre de son engagement militant : la comptabilité et la langue française. Il s'installe en effet, à partir de la grève des relieurs de 1864, dans un double rôle de propagandiste et de trésorier militant. Et c'est dès l'année suivante qu'il prend l'initiative de créer la « Caisse des cinq centimes », sans doute en réaction à la défaite sévère de la deuxième grève des relieurs. C'est également en 1865, dans la foulée de ces expériences, qu'il adhère à l'Internationale et en devient rapidement l'un des acteurs centraux en France : il signe de nombreux textes et proclamations, représente la Section française lors de congrès internationaux, collecte des sommes importantes pour soutenir des grèves dans différents pays... Il joue enfin un rôle déterminant lors de la Commune de Paris : élu d'abord au Comité central de la garde nationale puis à la Commune, il y assure la même responsabilité, délégué aux Finances. Fusillé lors de la Semaine sanglante, il meurt en même temps que la Commune et que la « Caisse des cinq centimes ». Un fil rouge semble traverser sa vie tumultueuse, et expliquer en même temps son rôle dans la Caisse : une pratique militante de la trésorerie et des finances, au service du mouvement ouvrier.

Après Varlin le relieur, le rôle principal semble avoir été joué par les typographes, du fait de forts particularismes professionnels et d'une tradition militante déjà ancienne. Leur niveau élevé d'instruction et leur position dominée dans l'organisation du travail font d'eux des travailleurs intellectuels. Ils se situent de ce fait à l'intersection de plusieurs espaces sociaux,

142. Michel Cordillot, *Eugène Varlin, chronique d'un espoir assassiné*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1991, p. 130.

143. Michèle Audin, *op. cit.* On peut également renvoyer au récent ouvrage de Jacques Rougerie, *Eugène Varlin. Aux origines du mouvement ouvrier*, Paris, Éditions du Détour, 2019.



conduisant à des parcours d'ascension sociale (ouvriers devenus écrivains ou ingénieurs) ou de déclassement (anciens étudiants ou séminaristes). Si cette disposition intellectuelle est intimement liée à leur situation professionnelle, elle se retrouve également dans leur engagement militant : Madeleine Rebérioux attribue ainsi au typographe Joseph Mairet l'idée selon laquelle « les typos ont été les initiateurs du « travail intellectuel » à l'œuvre dans la France ouvrière à la fin de la monarchie de Juillet<sup>144</sup> ». Parmi les différentes corporations qui participent à la Caisse, les typographes font en effet figure de vétérans de la lutte sociale : acteurs centraux de « Trois Glorieuses » de 1830, ils fondent en 1839 la « Société de secours mutuels typographique parisienne » et parviennent dès 1843 à obtenir un « tarif » commun pour toute la profession. C'est pour célébrer cette victoire qu'ils organisent pendant plusieurs années de grands banquets corporatifs où se multiplient les appels à fonder une « Sainte Alliance de tous les travailleurs<sup>145</sup> ». Il faut enfin mentionner la double grève survenue en 1862 et durement réprimée : le retentissement du procès intenté aux dirigeants de la Société typographique est immense, et contribue au processus menant à l'abolition du délit de coalition en 1864. Le rôle décisif des typographes semble donc s'expliquer par la maturité militante d'un groupe qui a déjà fait l'expérience de la grève à plusieurs reprises, et qui a pu en tirer des leçons pratiques aussi bien que politiques sur la nécessité d'une organisation permanente et d'une solidarité inter-corporative.

### **« TISSER, DANS LA TRAME DU PRÉSENT, LES FILS DE LA TRADITION QUI ONT ÉTÉ PERDUS »<sup>146</sup>**

Les deux caisses se distinguent par une différence fondamentale : l'une est fondée sur le prêt réciproque, l'autre sur le don unilatéral. Si la réciprocité du prêt peut en effet s'établir dans une période de généralisation des grèves et des chambres syndicales, elle est en revanche difficilement pensable dans un contexte où la forte raréfaction des grèves rend très improbable pour les contributeurs d'en devenir un jour les bénéficiaires. Mais, malgré les 150 ans qui les séparent, ces deux expériences sont aussi reliées par plusieurs fils. Alors que les caisses de grève sont le plus souvent créées en vue (ou lors) d'une grève et dissoutes une fois celle-ci terminée, la « Caisse des cinq centimes » et celle d'Info'Com CGT ont toutes deux dépassé les quatre ans d'existence. C'est l'un des facteurs qui explique l'accumulation de documents permettant de les analyser. Elles partagent également la centralité accordée à la trans-

144. Madeleine Rebérioux, *Les Ouvriers du Livre et leur fédération, Un centenaire, 1881-1981*, Paris, Messidor / Temps Actuels, 1981, p. 73.

145. Joseph Mairet, *Les Carnets de Joseph Mairet, ouvrier typographe : Histoire de la Société typographique parisienne et du Tarif, 1839-1851*, Paris, FILPAC - CGT, 1995.

146. Michael Lowy, *Walter Benjamin : Avertissement d'incendie. Une lecture des thèses « Sur le concept d'histoire »*, Paris, PUF, 2001, p. 104.

parente financière : au-delà des dispositifs techniques qui la garantissent, cette dernière est mobilisée comme argument central pour attirer plus de participants. Enfin, elles se caractérisent surtout par un rare décroissement professionnel : cette dimension commune est d'autant plus surprenante qu'aucune expérience survenue dans l'intervalle ne semble la partager.

Mais le facteur principal suggérant une continuité souterraine entre ces deux caisses est la découverte d'une hérédité organisationnelle. Et les conditions de cette découverte invitent à déplacer la focale, pour interroger non plus les conditions de mise en œuvre de la solidarité ouvrière mais plutôt les conditions de transmission d'une mémoire militante. Info'Com CGT manifeste en effet un attachement évident pour ses origines typographiques : c'est ce qui explique par exemple la transmission à Romain Altmann du souvenir de la caisse de soutien aux grévistes du *Parisien Libéré* en 1975. Mais l'oubli de la « Caisse des cinq centimes » témoigne pourtant d'une solution de continuité : le fil de la transmission a été rompu, et établir les circonstances de cette interruption nécessiterait une recherche spécifique. Les dirigeants actuels d'Info'Com CGT ont dû réinventer une pratique inaugurée par leurs ancêtres : c'est sans doute parce que, dans la période actuelle, « l'oubli est si bien installé que chaque renaissance d'une idée inachevée, d'un espoir inaccompli, commence par une réinvention<sup>147</sup> ».

Gabriel Rosenman, historien

## **SORTIR DE L'ENTRE SOI.** **Résurgences utopiques**

Dans un article publié en 1984, après bien d'autres critiques, Maurice Blanchot repense la fonction intellectuelle. « On dit qu'il est passé de mode, parce qu'il continuerait de se soucier de l'universel ». À distance des réflexions de Michel Foucault, le signataire du Manifeste des 121 pendant la guerre d'Algérie, pour des raisons qui lui sont propres, revient sur l'origine du *l'adresse* des *intellectuels*, dont l'Affaire Dreyfus fut la cause collective. Ni spécialiste de « l'intelligence », ni « spécialiste de la non-spécialité », pas plus que membre d'une avant-garde quelconque, l'intellectuel, pourrait être « un simple citoyen ». Il « connaît ses limites, il accepte d'appartenir au royaume animal de l'esprit, mais il n'est pas crédule, il doute, il approuve quand il le faut, il n'acclame pas. C'est pourquoi, il n'est pas l'homme de l'engagement [...], ce qui ne veut pas dire qu'il ne prenne pas parti ; au contraire ayant décidé

147. Michèle Riot-Sarcey, *op. cit.*, p. 296.